DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

Année universitaire 2022-2023

Master 1 Droit Économie Gestion

Mention « Gestion de l'environnement »

Parcours
« Économie et Gestion de l'Environnement
et Développement Durable »

Guide des études

Plan du guide :

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat 2
2. Introduction 3
3. Calendrier 4
4. Équipe pédagogique 5
5. Programme des cours 7
6. Descriptif des cours (premier semestre) 8
7. Descriptif des cours (second semestre) 18
8. Modalités de contrôle des connaissances 29
9. LanSAD et CLES 38

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat

Responsable du Master 1 :

Iratxe CALVO-MENDIETA
Maîtresse de conférences en économie

Email : i.calvo@univ-littoral.fr

Président du jury du Master 1 :

Daniel DE WOLF
Professeur de gestion

Email : daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire des Darses
189 B avenue Maurice Schumann
BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secretariat.egedd@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1
Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaires du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : http://master-egedd.univ-littoral.fr

Emploi du temps en ligne : http://edt.univ-littoral.fr/public

2. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Ce *master professionnalisé* vise à offrir une **double compétence** : *l'économie* et la *gestion de l'environnement*. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.

1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la certification environnementale (entreprises ou conseil), la gestion des déchets (collectivités ou entreprises) ou la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés).
Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et les directions « environnement » des entreprises (PME, grands groupes).

3. Calendrier

Prérentrée *:* jeudi 8 septembre 2022, 14h30, salle 102, Centre universitaire des Darses.
Intégration *:* jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2022, chantier nature.
Rentrée : lundi 12 septembre

Semestre 1 *:* 10 semaines de cours du lundi 12 septembre au samedi 3 décembre 2022.

Congés du premier semestre *:* du 31 octobre au 6 novembre (semaine d'interruption pédagogique).

Semaine de révision : du vendredi 2 au vendredi 9 décembre 2022 (aucun cours, aucun rattrapage).

Journée Premier Emploi (JPE) : *vendredi 9 décembre (participation optionnelle pour les M1)*

Examens du premier semestre *:* du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022.

Congés de Noël *:* du 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus.

Jury semestre1 : *mardi 28 février 2023* à 10h.

Commission pédagogique paritaire (CPP) semestre 1 : *mardi 28 février 2023* à 11h.

Semestre 2 *:* 10 semaines de cours du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 17 mars 2023.

Semaine de révision *: du lundi 20 au vendredi 24 mars 2023* (aucun cours, aucun rattrapage).

Examens du second semestre *:* du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2023.

Stage : du lundi 3 avril au vendredi 30 juin 2023 pour celles et ceux qui soutiennent en juin. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Forme de remise du mémoire : quelques jours avant la date limite de remise du mémoire, contactez les trois membres du jury (tuteur enseignant, 2ème membre du jury, tuteur entreprise) pour savoir sous quelle forme (papier ou pdf) ils souhaitent recevoir le mémoire.

Date limite de remise du mémoire *en envoyer au secrétariat la version papier des membres qui souhaitent une version papier et par Email en pdf aux autres membres ainsi qu'un exemplaire* ***pdf*** *à daniel.dewolf@univ-littoral.fr : 14 jours avant la soutenance (16/06/2023).* ***Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.*** *Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.*

Soutenance du mémoire (session 1) *: lundi 27 et mardi 28 juin 2023.*

Jury session 1 *: vendredi 30 juin 2023* à 10h

CPP semestre 2 *: vendredi 30 juin 2023* à 14h

Session 2 *:* examens du lundi 28 août au vendredi 31 août 2023

Soutenance du mémoire (session 2) *: jeudi 31 août et vendredi 1er septembre* 2023.

Date limite de remise du mémoire *au secrétariat et un exemplaire* ***pdf*** *à daniel.dewolf@univ-littoral.fr : 14 jours avant la soutenance (17/08/2023).* ***Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard****. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.*

Jury session 2 : *lundi 4 septembre 2023* à 10h.

4. Équipe pédagogique

Stéphane BALY, stephane.baly@junia.com, enseignant-chercheur domaine Smart cities à JUNIA-HEI. Administrateur du « CLER-réseau pour la transition énergétique » et de « virage énergie ». Spécialité : prospective transition énergétique.

Sylvain BILLET, sylvain.billet@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en Toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

Géraldine BIRE, geraldine.bire@cud.fr, chef de projet économie circulaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Spécialité : traitement et valorisation des déchets.

Emmanuel BLAISE, emmanuel.blaise@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie à l'ULCO. Laboratoire : LOG. Spécialité : SIG.

Jérôme BOISSONADE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en sociologie à l'ULCO, Laboratoire LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

Florian BOTTE, florian.botte@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire LEM. Spécialité : économie de l'environnement.

Mathieu BREVIÈRE, mathieu.breviere@cud.fr, directeur Cycle de l'Eau, Direction Générale Ville et Environnement, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : gestion de l'eau.

Olivier BURY, Olivier.Bury@grandcalais.fr, directeur de l'Enfance, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

Iratxe CALVO-MENDIETA, i.calvo@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en économie à l'ULCO. Responsable du Master 1 EGEDD. Laboratoire TVES. Spécialité : économie de l'environnement, développement durable.

Guillaume CAPPELLE, **guillaume.cappelle@univ-littoral.fr,** enseignant d'anglais.

Hélène CASTEX, hcastex@ccep.com, responsable environnement, Coca Cola production, Dunkerque. Spécialité : certification ISO 50001.

Régis CEGLARSKI, regis.ceglarski@cud.fr, directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : administration territoriale.

Thomas CLIPET, thomas.clipet@univ-littoral.fr, PRCE en anglais.

Olivier COHEN, olivier.cohen@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie, Laboratoire LOG. Spécialité : géographie de l'environnement littoral, développement durable.

Véronique CONCHON-RICHARD, veronique.conchon-richard@aluminiumdunkerque.fr, responsable Qualité Système & Certifications chez ALVANCE Aluminium Dunkerque. Spécialité : qualité et management environnemental.

Daniel DE WOLF, daniel.dewolf@univ-littoral.fr, professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master 2 EGEDD. Laboratoire TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

Hervé FLANQUART, Herve.Flanquart@univ-littoral.fr, sociologue, professeur en aménagement et urbanisme. Laboratoire TVES. Spécialité : perception/représentation des risques (technologiques, naturels, sociaux...).

Séverine FRÈRE, severine.frere@univ-littoral.fr, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : qualité de l'air, administration territoriale.

Aurélie FOURNIER, fournier.aurelie@nordnet.fr, chargée de communication au SPPPI Côte d'Opale. Spécialité : risques industriels.

Christophe GIBOUT, christophe.gibout@univ-littoral.fr, professeur en aménagement du territoire, directeur du laboratoire TVES.

Nadège GROSJEAN, n.grosjean@PapillonsBlancs-Dunkerque.fr, responsable RSE chez le groupe Papillons Blancs. Spécialité : responsabilité sociétale et environnementale.

Laura HOCQUEZ, laura.hocquez@univ-littoral.fr, PRCE en anglais, référente CLES.

Amélie JACOB, amelie.jacob@cud.fr, adjointe au directeur des Moyens Généraux à la Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

Joackim LEBRUN, joackimlebrun@apes-hdf.org, directeur opérationnel réseaux, économie social et solidaire (APES). Spécialité : nouveaux modèles économiques.

Delphine LENOIR, delphine.varlet@univ-littoral.fr, PRCE en économie-gestion, docteur en gestion. Spécialité : écologie industrielle.

Mariantonia LO PRETE, Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : développement littoral, maritime et portuaire ; conflits environnementaux ; géographie des transports.

Frédéric MODRZEJEWSKI, frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr, chef de l'unité territoriale de l'Artois, DREAL Nord Pas de Calais Picardie, Béthune. Spécialités : environnement et risques industriels.

Evelyne MONTEIRO, **marie-evelyne.monteiro@wanadoo.fr,** maître de conférences HDR en droit privé à l'ULCO. Spécialité : droit privé de l'environnement.

Catherine ROCHE, catherine.roche@univ-littoral.fr, professeure des Universités. Spécialité : droit de l'environnement.

Karine ROUSSEL, karine.roussel@univ-littoral.fr, administratrice SIGB bibliothèque universitaire. Spécialité : recherches documentaires.

Florine SACHY, florine.sachy@dientre.com, architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

Karim TALEB, karim.taleb@cud.fr, chef de service Développement et Qualité, Direction Déchets, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : gestion des déchets.

Laëtitia VANDAELE, laetitia.vandaele89@gmail.com, chargée de mission RH/QSE chez CORSEIR, société de prestation de service de l'UIMM. Spécialité : QSE.

Arnaud VERMERSCH, vermersch@dsavocats.com, avocat chez DS Avocats. Spécialité : droit de l'environnement.

Louinord VOLTAIRE, louinord.voltaire@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie. Laboratoire TVES. Spécialité : économie de l'environnement, statistiques.

5. Programme des cours

Semestre 1 : 30 ECTS (299 heures de cours) répartis sur 6 UE :

Master 1 Semestre 1	Enseignant	CM	TD	total	ECTS
UE 1 Approches fondamentales en environnement					
1. Économie de l'environnement	Iratxe CALVO	15	15	30	3
2. Droit de l'environnement	Catherine ROCHE	20	0	20	2
3. Croissance et développement durable	Florian BOTTE	12	12	24	2
UE 2 Environnement et entreprise					
4. Management intégré QSE	Laëtitia VANDAELE	12	12	24	2
5. Responsabilité sociétale des entreprises	Nadège GROSJEAN	12	12	24	2
UE 3 Outils en environnement					
6. Méthodes quantitatives appliquées à l'environnement	Daniel DE WOLF	15	15	30	3
7. Systèmes d'information géographique	Emmanuel BLAISE	0	20	20	2
UE 4 Compétences transversales					
8. Gestion de projets	Daniel DE WOLF (15 CM + 7,5 TC) et Etienne BOU ABDO (7,5 TD)	15	15	30	3
9 Projet tuteuré	Séverine FRÈRE	0	20	20	2
10. PPP4 : Insertion professionnelle	Iratxe CALVO	0	20	20	3
11. Initiation à la recherche	Séverine FRÈRE (6+0), Karine ROUSSEL (0+6)	6	6	12	1
Bonus de semestre 1 (inclus dans l'UE 4)					
UE 5 Langues vivantes					
12. Anglais	Laura HOCQUEZ, Thomas CLIPET	0	25	25	3
UE 6 Option : au choix un des cours suivants					
13.1 Qualité et management environnemental	Véronique CONCHON-RICHARD	10	10	20	2
13.2 Administration territoriale (commun PAUL et Culture)	Séverine FRÈRE	20	0	20	2
Total Semestre 1		**117**	**182**	**299**	**30**

Semestre 2 : 30 ECTS (243 h) répartis sur 6 UE :

Master 1 Semestre 2	Enseignant	CM	TD	total	ECTS
UE 7 Approches fondamentales : applications					
1. Développement durable : applications	Iratxe CALVO (9+7), Olivier COHEN (6+0), Hélène CASTEX (0+2), Mariantonia LO PRETE (0+6)	15	15	30	2
2. Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise	Marie-Evelyne MONTEIRO (8+8) + Arnaud VERMERSCH (4+4)	12	12	24	2
UE 8 Environnement et société					
3. Environnement et politiques publiques	Olivier BURY	20	0	20	2
4. Risque et territoires	Hervé FLANQUART	20	0	20	2
5. Nouveaux modèles économiques	Joachim LEBRUN	10	10	20	2
UE 9 Gestion de l'environnement					
6. Écologie industrielle	Delphine LENOIR	12	12	24	2
7. Traitement et valorisation des déchets	Karim TALEB (7,5 + 7,5) et Géraldine BIRE (4,5+ 4,5)	12	12	24	2
UE 10 Méthodes appliquées à l'environnement					
8. Statistiques appliquées à l'environnement	Louinord VOLTAIRE	0	24	24	2
9. Méthodologie de rédaction d'un mémoire	Mariantonia LO PRETE	6	6	12	1
10. Stage de 3 à 4 mois avec soutenance					8
Bonus de semestre 2 (inclus dans l'UE 10)					
UE 11 Langue vivante					
11. Anglais	Laura HOCQUEZ, Thomas CLIPET	0	25	25	3
UE 12 Option					
12.1 Risques industriels	Frédéric MODRZEJEWSKI (5+5), Aurélie FOURNIER (5+5)	10	10	20	2
12.2 Préparation aux concours de la FPT 1e partie	Séverine FRÈRE (12h), Christophe GIBOUT (4h), Régis CÉGLARSKI (2h), Amélie JACOB (2h).	20	0	20	2
Total Semestre 2		**111**	**132**	**243**	**30**
Total Annuel		**228**	**314**	**542**	**60**

6. Descriptif des cours (premier semestre)

1. Économie de l'environnement

Responsable du cours : **Iratxe CALVO-MENDIETA**

Objectifs du cours :
L'objectif de ce cours est de fournir une base théorique à l'analyse des problèmes d'environnement et à la compréhension des politiques publiques dans ce domaine. Il fait le lien entre la formation de base en microéconomie reçue en licence d'Économie-Gestion et le cours de Politiques publiques de l'environnement qui montre ce que sont les différents schémas possibles de l'intervention publique, leur pertinence et leurs limites. Des exposés oraux permettront aux étudiants d'étudier un sujet en particulier et de le présenter devant la classe.

Plan du cours :
Introduction : de l'environnement de l'économie à l'économie de l'environnement
- Définition de l'environnement
- Évolution des problèmes environnementaux notamment en France
- Définition de l'économie de l'environnement
- Relations environnement/économie : prélèvements de ressources naturelles, pollutions, effets en retour sur les activités économiques
- Enjeux environnementaux
- Approches théoriques

Chapitre 1 : L'approche standard en économie de l'environnement
- Notion d'externalité
- Intégration de l'externalité dans le modèle standard

Chapitre 2 : Le problème de la mesure : évaluation économique des actifs environnementaux
- Décision publique et analyse coûts – avantages
- Méthodes indirectes
- Méthode directe

Bibliographie :
[1] (Arrow K. J. & Fischer A. C. (1974) "Environmental Preservation, Uncertainty and Irreversibility" *Quarterly Journal of Economics*, 88, p. 312-319
[2] Barde Jean-Philippe (1992), *Économie et politique de l'environnement*, PUF, Paris.
[3] Beaumais O. et Chiroleu-Assouline M. (2001) *Economie de l'Environnement*, Bréal, Rosny.
[4] Bonnieux François et Desaigues Brigitte (1998), *Économie et politiques de l'environnement*, Dalloz, Précis, collection sciences économiques, Paris.
[5] Bontemps P. & Rotillon G. (2003) *L'Economie de l'Environnement*, La Découverte, Paris.
[6] Bontems Philippe et Rotillon Gilles (1998), *Économie de l'environnement*, La Découverte, collection « Repères », Paris.
[7] Faucheux Sylvie et Noël Jean-François (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand-Colin, Paris.
[8] Passet René (1996), *L'économique et le vivant*, Economica, 2e édition, Paris.
[9] Rotillon G. (2002) *Régulation environnementale : jeux, coalitions, contrats*, Economica, Paris.
[10] Vivien Franck-Dominique (1994), *Économie et écologie*, La Découverte, collection « Repères », Paris.

Modalités d'examen : Examen terminal + exposé oral.

2. Droit de l'environnement

Responsable du cours : **Catherine ROCHE**

Objectif du cours :

Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement ; savoir rechercher les sources ; mettre en œuvre des procédures.

Programme :

- Sources du droit de l'environnement : grandes catastrophes et sources juridiques
- Principes du droit de l'environnement appliqués aux problématiques environnementales actuelles à travers notamment l'évaluation environnementale et l'enquête publique.

Modalités d'examen : Examen terminal.

Webographie :

http://www.legifrance.gouv.fr/
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/
https://www.debatpublic.fr/
https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/

Bibliographie :

[1] Le droit de l'environnement, J. Morand-Devillier, Que sais-je ? 12e édition.

[2] L'essentiel du droit de l'environnement, C. Roche, Gualino, 2020

[3] Droit de l'environnement, M. Prieur et al. Dalloz, 8e édition, 11/2019

[4] Action publique et environnement. P. Lascoumes - Que sais-je ?, 2e édition

3. Croissance et développement durable

Responsable du cours : **Florian BOTTE**

Objectifs du cours : Comprendre les grands enjeux de la croissance économique et du développement durable, et de leurs interactions.

Plan du cours :

Le cours sera organisé autour des questions et des controverses suivantes.

- Qu'est-ce que la croissance économique ?
- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Pourquoi la croissance est-elle désirable ?
- Comment les économistes se représentent la croissance ?
- Quelles sont les limites à la croissance ?
- Le découplage croissance – environnement est-il possible ?

Bibliographie :

[1] Atkinson, Giles, Simon Dietz, Eric Neumayer, et M. Agarwala, éd. Handbook of Sustainable Development. Second edition. Cheltenham, UK: Edward Elgar, 2014.

[2] Jackson, Tim, Patrick Viveret, et André Verkaeren. Prospérité sans croissance: les fondations pour l'économie de demain, 2017.

[3] Strange, Tracey, et Anne Bayley. Le développement durable: À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement. Les essentiels de l'OCDE. OECD, 2008. https://doi.org/10.1787/9789264055773-fr.

Modalités d'examen : Fiches de lecture et exposé oral.

4. Management intégré QSE

Responsable du cours : **Laetitia VANDAELE**

Objectifs du cours : Le cours est un approfondissement technique du QSE (qualité-sécurité-environnement) et de la maîtrise d'un système de management intégré (SMI). Témoignage et mise en œuvre des outils utilisés en entreprise en mélangeant apports théoriques et vision pratique.

Plan du cours :

Qualité :
Définir une démarche qualité
Enjeux et principes d'une démarche qualité
Les fondamentaux
Les processus
La documentation
Les outils de pilotage
Les outils qualité

Sécurité :
Contexte réglementaire
Prévention : notions clés, enjeux
Les outils
Focus certifications ISO et MASE

Environnement :
Enjeux et principes
Les fondamentaux

Bibliographie :

[1] Normes ISO 9001 version 2015
[2] Normes ISO 14001 version 2015
[3] Normes OHSAS 18001
[4] Référentiel MASE
[5] Les conseils de MASECOTTE

Modalités d'examen : 1 note en contrôle continu reposant sur des travaux personnels (dossiers) et 1 note en examen final

5. Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Responsable du cours **: Nadège GROSJEAN**

Objectifs du cours **:**
Être capable de :
• connaître la définition de la RSE/RSO vs Développement durable
• en comprendre les enjeux réglementaires et les exigences des parties prenantes
• identifier les bénéfices pour une entreprise
• connaître les principaux guides et référentiels
• utiliser la norme ISO 26 000 pour construire une démarche RSE au sein d'une organisation

• mettre en œuvre un processus de reporting
• impliquer l'ensemble de l'écosystème dans la démarche
• communiquer la démarche sans faire de greenwashing

Plan du cours :
Session 1- Développement durable versus Responsabilité sociétale des entreprises
Session 2- Mettre en place une démarche RSE dans une organisation
Session 3- Construire et animer un reporting RSE
Session 4- Communiquer et faire vivre la démarche RSE

Bibliographie :
https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/
https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/etat-des-lieux-de-la-france-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable
https://www.un.org/fr/conferences/environment/index
https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr
https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html
https://www.unido.org/sites/default/files/2010-11/GC_Brochure_French_0.PDF
https://www.globalreporting.org/standards
https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/principesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm
https://plan-vigilance.org/la-loi/
https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire

Modalités d'examen : *questions de cours + cas pratiques.*

6. Méthodes quantitatives appliquées à l'environnement

Responsable du cours : **Daniel DE WOLF**

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une *introduction à la modélisation mathématique*, outil utilisé couramment en gestion de l'eau, des transports, etc. Il s'agit, d'autre part, de voir les *méthodes de résolution de ces modèles* principalement en ce qui concerne les modèles linéaires et les modèles non linéaires.

Programme du cours :

Partie I. Introduction à la modélisation

1. Notion de matrice
2. Notion de modèle mathématique : choix de variables, écriture de l'objectif, écriture des contraintes.
3. Formulation de modèles en nombres entiers
4. Notions de graphe, flot et réseau.

Partie II. Résolution des modèles d'optimisation

5. Résolution de modèles linéaires : résolution graphique.
6. Résolution de modèles en nombres entiers : méthode de Branch and Bound.
7. Résolution de modèles d'optimisation avec le solveur d'Excel
8. Interprétation économique de la solution optimale d'Excel

9. Etude de cas : le problème d'affectation du trafic résolu avec Excel.

Bibliographie :

[1] F.S. HILLIER et G.S. LIEBERMAN, Introduction to Operations Research, 10ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2015..
[2] F.S. HILLIERe T M.S. HILLIER, Introduction to Management Sciences, 6ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2019.
[3] Y. NORBERT, R. OUELLET et R. PARENT, La recherche opérationnelle, Gaëtan Morin, 3e édition, 2002.

Modalités d'examen :
Contrôle continu en session 1 et examen terminal écrit en session 2.

7. Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Responsable du cours : Emmanuel BLAISE

Objectif du cours : Appréhender les concepts de base des Systèmes d'Information Géographique et du logiciel QGIS

- Apprendre par manipulation, les fonctions de base d'un SIG
- Aborder une utilisation professionnelle de l'outil via un projet à réaliser

Programme du cours : fournir les connaissances élémentaires sur les S.I.G. : gestion des systèmes de coordonnées, cartographie et création de données géographiques, utilisation de données raster. Le cours se divisera en plusieurs exercices :

- Exercice 1. Créer un projet SIG sous le logiciel QGIS et prise en main de l'interface et des outils disponibles
- Exercice 2. Créer de l'information géographique, produire une carte
- Exercice 3. Systèmes de référence et projections
- Exercice 4. Analyse spatiale
- Exercice 5. Traitement des données raster
- Exercice 6. Quantification de la dynamique du trait de côte
- Exercice 7. Analyse de l'évolution de l'occupation du sol.

Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare : les géomaticiens peuvent travailler dans le :

- secteur public : secteur de l'enseignement et de la recherche, collectivités territoriales, services de l'Etat (agriculture, environnement, transport…), parcs naturels, IGN, Météo France…
- secteur privé : cabinets de géomètres-experts, bureaux d'études en environnement, gestionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité…), groupes pétroliers, génie civil.

Bibliographie : https://ouvrir.passages.cnrs.fr/tutoqgis/en_savoir_plus.php

Modalités de contrôle des connaissances : exercices lors des séances + contrôle terminal (CC)

8. Gestion de projets

Responsables du cours : **Daniel DE WOLF et Etienne BOU ABDOU**

Objectif du cours :

Il s'agit, d'une part, de présenter aux étudiants la *formulation* d'un problème de gestion de projet et, d'autre part, d'introduire les *techniques de résolution* de ces problèmes. On verra les

techniques d'ordonnancement, *d'analyse de projets*, de *suivi de projets* et de *gestion du risque* d'un projet.

Programme :

Introduction.

1. Définition de la *gestion de projet et* présentation les objectifs *de qualité*, de *délai* et de *coût*, Définition de la *direction de projet* et du *contrôle de projet*

Partie I : L'ordonnancement de projets.

2. Représentation graphique du problème d'ordonnancement.
3. Ordonnancement par la *méthode du potentiel*.
4. Ordonnancement par la *méthode PERT*.
5. Programmation effective du projet.

Partie II : L'analyse du projet.

6. Analyse des tâches : définition des phases du projet, des tâches du projet, des relations entre tâches.
7. Analyse du coût du projet : définition du plan d'investissement.

Partie III : Le suivi de projets

8. Le suivi de la programmation des tâches du projet et le suivi du coût du projet
9. Étude de cas : le cas Burbox

Bibliographie :

[1] Sandrine FERNEZ-WALCH, Management de nouveaux projets, AFNOR, Paris, 2000.
[2] Vincent GIARD, Gestion de Projets, Economica, Paris, 1991.
[3] Robert HOUDAYER, Evaluation financière des projets, Economica, Paris, 1999.
[4] Rolande MARCINIAK et Martine CARBONEL, Management des projets informatiques, AFNOR, Paris, 1996.
[5] J.R. MEREDITH, et S.J. MANTEL, Project Management, John Wiley, 2003.

Modalités d'examen : contrôle continu en session 1 et examen terminal écrit en session 2.

9. Projets tuteurés

Responsable du cours : **Séverine FRÈRE**

Objectifs du cours :

L'objet des études de cas est de familiariser l'étudiant avec l'analyse multidisciplinaire d'un problème environnemental. Par un travail effectué en groupe, les étudiants doivent répondre à une commande passée par une structure ou un enseignant.

Plan du cours :

Toutes les 2 semaines, une présentation de l'avancement du travail sera faite en cours.

Bibliographie : sera indiquée en cours.

Modalités d'examen : présentation orale devant un jury composé d'enseignants et des commanditaires.

10. PPP4 : Insertion professionnelle

Responsable du cours : **Iratxe CALVO**

Objectifs du cours :

- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi

- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Plan du cours :

1.Module d'aide à l'insertion professionnelle

- Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
- Confronter son projet au marché
- Élaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
- Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
- Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
- Conseils sur l'entretien
- Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres)

2.Réseaux sociaux et entrepreneuriat (3h)

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
- Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
- Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
- Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu :

Contrôle continu et épreuve écrite : 4/5 de la note
CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note
Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes.

11. Initiation à la recherche

Responsables du cours : **Séverine FRÈRE et Karine ROUSSEL**

Objectifs du cours :

Ce cours initie les étudiants aux enjeux de la recherche universitaire, à son processus et à ses méthodologies. Il vise à aborder différents aspects de la recherche : comment définir une question, un objet d'étude, un état des connaissances dans le domaine, une méthodologie...

Plan du cours :

Le cours sera structuré autour des questions suivantes qui seront abordées successivement :

- Qu'est-ce que "faire de la recherche" ?
- Quelles sont les étapes d'une recherche ? (Construction de l'objet : choix du sujet, problématique / Méthodologie et collecte de données / Traitement des données analyse des données, interprétation et discussion).
- Comment choisir une méthodologie ? (qualitative, quantitative, mixte)
- Comment choisir et présenter ses citations et références ? (Traité par la BULCO)

Bibliographie : donnée en cours

Modalités d'examen : chaque étudiant sera évalué en faisant la moyenne des notes suivantes : (1) Un dossier écrit, (2) la note donnée par la BULCO.

12. Anglais

Responsables du cours : **Laura HOCQUEZ, Thomas CLIPET**

Objectifs du cours : Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :
Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie :
Indications données en cours.
http://crl.univ-littoral.fr

Modalités de contrôle des connaissances : voir section 9 page 39.

13.1 Qualité et Management Environnemental

Responsable du cours **: Véronique CONCHON-RICHARD**

Objectif du cours :
L'objectif est de présenter les enjeux qui concourent au développement de système de management environnemental au sein d'entités. Les principaux outils et méthodes seront présentés. L'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 fera l'objet d'un développement particulier.
L'objectif est de donner aux étudiants les connaissances nécessaires pour développer et mettre en œuvre un Système de management environnemental au sein d'une entité.

Plan du cours :

- Esprit des normes 9001 & 14001 V2015 et principes fondamentaux
- Méthodes et outils en qualité et management environnemental
- Développement et présentation exigences normes ISO 14001 V2015
- Mise en application & cas concrets de mise en œuvre de SME

Bibliographie :

[1] Norme NF EN ISO 14001- Octobre 2015

[2] Norme NF EN ISO 9001 V2015

[3] FD X50-176 Août 2017

Contrôle des connaissances : Examen terminal écrit.

13.2 Administration territoriale

Responsable du cours : **Séverine FRÈRE**

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités.

Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan du cours :

La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation…) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales.

Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen **:** QCM (1 heure).

7. Descriptif des cours (second semestre)

1. Développement durable : applications

Responsables du cours : **Iratxe CALVO et Olivier COHEN**

Intervenants dans le cours : **Iratxe CALVO, Olivier COHEN, Hélène CASTEX et Mariantonia LO PRETE.**

Objectif du cours :

Il s'agit dans ce cours de proposer aux étudiants quelques applications possibles des principes du développement durable. Pour cela, l'enseignement s'appuie d'abord sur un rappel de ces principes, puis ensuite sur une présentation de quelques grands champs d'application du développement durable. Des exemples concrets de mise en œuvre du développement durable seront présentés par des intervenants professionnels, ce qui permettra de faire le lien entre les principes théoriques et leurs applications concrètes. Des visites de site seront également organisées pour constater sur le terrain la façon dont le concept de développement durable se traduit par des activités concrètes.

Plan du cours :

Chapitre 1 : Rappels des fondements et concepts du développement durable

Chapitre 2 : Champs d'application du concept de développement durable (exemples)

- Visite de la ville de Grande-Synthe
- Visite du centre de tri et du Centre de Valorisation Énergétique de Dunkerque
- Participation au World Forum Lille
- Témoignage d'un créateur d'entreprise en Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Visite du CD2E
- Visite des sites naturels du Blanc Nez et de la Baie de Wissant avec un gestionnaire d'EDEN 62

D'autres visites pourront être organisées en fonction des disponibilités des structures partenaires.

Chapitre 3 : Atelier participatif.

Afin de sensibiliser les étudiants à l'analyse du développement des activités maritimes et portuaires conjointement au territoire où se situent les infrastructures et où se déploient les activités, le cours s'appuie sur des articles et sur un atelier participatif intitulé « Mon port pour demain » qui sera animé par le biais d'une maquette interactive de port imaginaire.

Bibliographie :

Elle sera donnée en fonction des travaux demandés aux étudiants.

Modalités de contrôle des connaissances :

Session 1 : Contrôle continu (exposés, dossiers, participation en cours...)

Session 2 : Dossier

2. Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise

Responsables du cours : **Evelyne MONTEIRO et Arnaud VERMERSCH.**

Les objectifs du cours :

Les objectifs du cours sont de faire acquérir aux étudiants une culture juridique de base assez large, et certains réflexes juridiques, tant dans les sources et les origines juridiques de ce droit, que du contenu de l'arsenal juridique déployé.

Plan de cours :

Première partie : Le risque pénal en matière d'atteintes à l'environnement ;
Deuxième partie : La réparation civile des dommages environnementaux ;
Troisième partie : L'assurance des risques de pollution.

Bibliographie :

[1] Le précis de droit de l'environnement des éditions DALLOZ.
[2] Le maire et la protection juridique de l'environnement, par François ZIMERAY, éd. LITEC
[3] Guide de l'environnement industriel, recueil de textes, par Christian HUGLO, éd. LITEC

Il sera ultérieurement spécifié aux étudiants la bibliographie spéciale de chaque thème abordé.

Modalités d'examen : examen terminal.

3. Environnement et Politiques publiques

Responsable du cours: **Olivier BURY**

Plan du cours :

Introduction

Naissance du concept d'environnement
Création du ministère de l'environnement Développement durable
Émergence de la notion de développement durable
Agenda 21
Le Plan de Déplacements Urbains
Principe de précaution
La charte de l'environnement

Risques naturels et industriels

Textes juridiques
Risques technologiques
Risques naturels
Loi risques du 30 juillet 2003
L'organisation du MEEDDM

Politique de l'eau

La nature et les paysages

La biodiversité
Nature et paysages en France
La politique de protection de la biodiversité en France
Son organisation
Ses perspectives d'évolution

Synthèse et conclusion

Cadre réglementaire du risque naturel et technologique
Plan séisme
Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :

[1] Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet
[2] Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Editions des journaux officiels
[3] L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Editions La découverte
[4] Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n°306 janvier février 2002, Documentation française

[5] Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
[6] Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
[7] L'Environnement, un défi pour le XXIe siècle, Ministère de l'environnement, 1997
[8] 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
[9] Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
[10] La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)
[11] Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
[12] Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF
[13] Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Éditions Charles Léopold Mayer
[14] Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, ministère de l'Écologie et du développement durable

Modalités d'examen :
Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours.

4. Risques et territoires

Responsable du cours : **Hervé FLANQUART**

Objectifs du cours :
L'objectif général du cours est de proposer une mise en contexte d'enjeux mais aussi de projets d'échelles variées. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Plan du cours :
Ce cours de M1 constitue une introduction à la notion éminemment géographique de « risque » et interroge son rapport aux territoires.
Ce qui est nommé « risque » n'est pas un fait de la nature, mais une notion sociale ; l'approche développée dans ce cours permet de confronter aléas, enjeux, vulnérabilités et résilience, sur des territoires variés, mais avec un accent sur les territoires urbains et industriels. Le cours portera aussi sur l'analyse des perceptions et des représentations des risques, ainsi que sur les différentes modalités et les outils fondamentaux de la gestion des risques sur les territoires.

Bibliographie :
[1] ANSIDEI M., DUBOIS D., FLEURY D., MUNIER B. (dir), *Les risques urbains : acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, 286 p.
[2] BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto, 2001, 521 p.
[3] BODY-GENDROT S., LUSSAULT M., PAQUOT T. (éd), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, 441 p.
[4] BOURRELIER P.-H. *et al.*, *La Prévention des Risques Naturels*, Paris, La Documentation Française, 1997, 702 p.
[5] CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., *La ville et ses dangers : prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Paris, Masson, 1994, 247 p.
[6] DAUPHINE A., *Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.

[7] EWALD F., GOLLIER C., DE SADELEER N., *Le Principe de Précaution*, Paris, PUF, Que Sais-je ?, 2001, 127 p.
[8] FAUGERES L., VILLAIN-GANDOSSI C. (éd), *Risque, Nature et Société. Actes du Séminaire « Delphes I »*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 252 p.
[9] GILBERT C. (dir), *La catastrophe, l'élu et le préfet*, Grenoble, PUG, Actes du séminaire « Catastrophe et gestion de crise, rôle de l'État et des collectivités locales » des 7-8 décembre 1989 à Grenoble, 1990, 295 p.
[10] LARROUY-CASTERA X., OURLIAC J.-P., *Risques et urbanisme : risques naturels, risques technologiques, prévention, responsabilités*, Paris, Ed. Le Moniteur, 2004, 237 p.
[11] MARTIN P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.
[12] PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, A. Colin, 2000, 286 p.
[13] *Plans de prévention des risques naturels (PPR). Guide méthodologique*, Paris, La Documentation Française, ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 2002, 112 p.
[14] VEYRET Y., « Géographie des risques naturels », *Documentation photographique (Dossier)*, Paris, La Documentation Française, n° 8023, octobre 2001, 64 p.

Modalités d'examen :
L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse à la fin du cours, complété par une note de participation orale.

5. Nouveaux modèles économiques

Responsables du cours : **Joackim LEBRUN**

Objectifs du cours :

Le premier objectif du cours est de présenter aux étudiants les principales dimensions caractérisant un modèle économique et permettant d'en faire son analyse.

Le deuxième objectif est de les aider à comprendre les dynamiques des nouveaux modèles économiques au regard des enjeux du développement durable.

Plan du cours :
Chapitre 1 : Économie de fonctionnalité.
Chapitre 2 : Économie circulaire.
Chapitre 3 : Économie collaborative.
Chapitre 4 : Économie sociale et solidaire.

Bibliographie :
[1] Économe circulaire, V. Aurez & L. Georgeault, Deboeck, 2016.
[2] The Business model navigator, O. Gassmann, K. Frankenberger, Pearson, 2014.

Modalités d'examen **:** Examen terminal.

6. Écologie industrielle

Responsable du cours : **Delphine LENOIR**

Objectifs du cours :

L'objectif du cours est de présenter aux étudiants ce qu'est l'écologie industrielle, l'intérêt qu'elle peut présenter tant pour les entreprises que les territoires, mais aussi les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises lors de sa mise en œuvre.

Plan du cours : durée 16h
Introduction générale

Chapitre 1 : Genèse et définition de l'écologie industrielle
Chapitre 2 : Écologie industrielle et symbiose industrielle
Chapitre 3 : Intérêts, obstacles et contraintes de l'écologie industrielle
Chapitre 4 : La recherche de synergies : le cas de Dunkerque
Conclusion

Travaux dirigés : durée 8h

Analyse d'études de cas en France et à l'international

Intervention de deux professionnels

Visite d'entreprise

Bibliographie :

[1] Adoue C, 2007. Mettre en œuvre l'écologie industrielle. Collection science et ingénierie de l'environnement, presses polytechniques et universitaires romandes.
[2] Erkman S, 1998. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Paris, Édition Charles Léopold Mayer.

Modalités d'examen : examen terminal écrit d'une durée de 2 heures.

7. Traitement et valorisation des déchets

Responsable du cours : **Géraldine BIRE et Karim TALEB**

Objectifs du cours :
Ce cours vise à apporter aux étudiants une culture générale sur le traitement et la valorisation des déchets. Il a également pour objectif de montrer la nécessité d'aboutir à un traitement rigoureux des déchets et de dresser un panorama général des filières de recyclage.

Plan du cours :

- Les gisements de déchets
- Les interlocuteurs du déchet
- La collecte, de la production vers le traitement
- Le traitement des déchets
- Le tri
- Le recyclage
- Impacts environnementaux et sanitaires des déchets

Bibliographie :

[1] ADEME (2015), Chiffres-clés Déchets -Édition 2015, disponible sur : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf
[2] BALET Jean-Michel (2005), Aide mémoire. Gestion des déchets, Dunod, 230 p.
[3] Cercle national du recyclage (2010), Guide de l'élu local en charge des déchets, disponible sur : http://www.cercle-recyclage.asso.fr/publications/guide.html
[4] DAMIEN Alain (2009), Guide du traitement des déchets, Dunod, 439 p.
[5] TURLAN Tristan (2013), Les déchets : collecte, traitement, tri, recyclage, 256 p.

Modalités d'examen : Examen terminal.

8. Statistiques appliquées à l'environnement

Responsable du cours : **Louinord VOLTAIRE**
Objectif du cours :
Familiariser les étudiants avec les techniques et outils de la statistique.

Programme :
Chapitre 1. Test d'hypothèses
Chapitre 2. Corrélation et régression linéaire
Chapitre 3. Introduction à la modélisation des variables-réponses qualitatives

A propos des TD
Les TD porteront essentiellement sur des données d'enquête d'évaluation contingente, de coûts de transport et de comportement contingent. Ces méthodes sont étudiées au premier semestre en UE 4.1 Économie de l'environnement.

Bibliographie :
[1] David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4ème Edition, De boeck, 845 pages
[2] Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 pages
[3] Pascal Bressoux (2008) Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales. De Boeck Université, 463 pages

Contrôle des connaissances : Contrôle continu et examen écrit sans document.

9. Méthodologie de rédaction d'un mémoire

Responsable du cours : **Mariantonia LO PRETE**

Objectifs du cours
Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique.

Plan du cours
Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu du cours aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique. On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, la présentation d'un cadre analytique, mais aussi sur la recherche d'information (bases de données académiques), la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, la bibliographie ou la présentation écrite et orale.

Bibliographie
[1] BEAU Michel, en collaboration avec Magali Gravier et Alain de Toledo, 2006, L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 208 p.
[2] BECKER Howard S., 2002, Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Paris, La Découverte, 350 p.

Contrôle des connaissances : Chaque étudiant sera évalué en faisant la moyenne des notes suivantes : (1) la présence et la participation en cours, (2) la note de contrôle continu et (3) la note du mémoire s'il y a lieu. Seconde session : idem.

10. Stage

Objectifs du stage :

Le stage de M1 a pour but d'avoir un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Sujet du stage :

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Les étudiants peuvent anticiper les matières du M2 en acceptant un stage sur des thématiques abordées en M2. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par la responsable du Master.

Durée du stage :

Le stage dure entre 3 et 4 mois. Le stage se **termine au plus tard le vendredi 30 juin 2023** (session 1) ou le lundi 4 septembre 2023 (session 2).

Mémoire et soutenance :

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème rencontré au cours du stage et montre sur une **maximum 30 pages hors annexes** comment les cours peuvent aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être soutenu durant la quatrième semaine de juin alors même que le stage est encore en cours. Il ne s'agit donc pas d'un rapport de stage (simple description des missions effectuées). L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise et un enseignant.

Le mémoire est remis **impérativement** en **deux exemplaires papier et un par mail** au secrétariat du master EGEDD **aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus. Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'étude.**

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, le département Économie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour le mémoire pour valider son année.

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **20 minutes** devant au moins **deux membres du jury dont minimum un enseignant-chercheur de l'ULCO** suivies de maximum 30 minutes de questions des membres du jury. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à un **respect strict de l'orthographe et des accords** en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique.
Contacter son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant, un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats…). *A minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Ordre de présentation à respecter :

- Page de garde
- Page de titre: page qui reproduit la page de garde
- Remerciements
- Table des matières
- Table des sigles et acronymes
- Introduction
- Corps de texte
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes

- 4e de couverture

Titre du mémoire : Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». **A éviter : un titre composé uniquement d'une question.**

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes… Hiérarchisation : au plus simple: 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui? Quand? Où? Quels acteurs? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une **réponse argumentée à la question principale**, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité…), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles…

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et son numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. **L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.**

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : www.revues.org, www.cairn.info, www.sciencedirect…

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; wikipédia n'est pas une source valable ; privilégiez les sites des organismes officiels et les sources originelles ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire. Tous les mémoires seront analysés par un logiciel anti-plagiat.

Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Exemple de règle :

1) Articles de revues
NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.
Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.
2) Ouvrages,
NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (Ne Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.
Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.
3) Colloques
NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.
Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54e Conseil international de la CIID, 20e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

Format et présentation :

- Texte justifié : lignes toutes de la même longueur
- Police type : Times New Roman, taille 12, interligne simple
- Marges : 2,5cm à gauche et à droite ; 1,5 cm en haut ; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso
- 4e de couverture : résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : dès la page de titre (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire !). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points.

11. Anglais

Responsables du cours : **Laura HOCQUEZ, Thomas CLIPET**

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :
Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie / webographie :
Indications données en cours.
http://crl.univ-littoral.fr

Modalités de contrôle des connaissances : voir section 9 page 39.

12.1 Risques industriels

Responsables du cours : **Aurélie FOURNIER et Frédéric MODRZEJEWSKI**

Objectifs du cours :

[1] Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre.

[2] Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées.

[3] Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité…

Contenu du cours :
Visite commentée de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque
Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.
Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement
Réglementation relatives aux installations classées (risques sanitaires et technologiques)

Bibliographie : sera donnée en cours

Modalités de contrôle des connaissances : Jeu de rôle et un devoir terminal

12.2. Préparation aux concours de la fonction publique territoriale, 1e partie

Responsable du cours : **Séverine FRÈRE**

Intervenants ; **Séverine Frère (12h), Christophe Gibout (2h), Régis Céglarski (2h), Amélie JACOB (2h).**

Objectifs du cours :

Être capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial

Plan du cours :

Le plan suit les épreuves préparées :

- Pratique de la note à partir d'un dossier proposée au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
- Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
- Préparation à l'épreuve orale devant jury
- Épreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

***Modalités d'examen* :** Épreuve écrite (note de synthèse ou réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire).

8. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1e année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 Gestion de l'Environnement est de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.
Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Éléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).
Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). Le département Économie Gestion a décidé que la seule note éliminatoire est la note du mémoire, pour lequel l'étudiant devra avoir la moyenne (10/20 minimum).

- **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE)**.
  Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
  Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHÈSE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Évaluation Initiale (session 1)	Épreuve passée OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Épreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. spéciaux	NON	NON	OUI
Évaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Étudiant…) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.
La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »
Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).
S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.
Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité *est définie par l'arrêté du 30/07/2019.*
Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et

pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.
Étudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical
La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens
Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée
Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne…).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Évaluation initiale (session 1) :

- un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Évaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).
La 1e année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).
La 2e année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Article 16
"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.
Se référer au paragraphe sur le LanSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :
- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.
Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Études : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants

chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :
Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.
Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.
Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.
Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).
Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.
Épreuves de substitution proposée par la formation.
Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :
Respect des textes réglementaires visés plus haut.
Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.
La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.
Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Étudiant Salarié :
Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.
Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).
Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.
Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.
Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »
Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).
Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles
(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité
La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.
L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.
L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

9. LanSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87
Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.
Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle**.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle**.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle**.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL)**.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :
- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	**SESSION 1**		**SESSION 1** ***Épreuve de substitution***	**SESSION 2**	**NOTES**
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	**PLE (40%)**
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	**PLO (40%)**
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	**TAG (20%)**

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	**SESSION 1**		**SESSION 1** ***Épreuve de substitution***	**SESSION 2**	**NOTES**
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	**PLE (20%)**
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	**PLO (20%)**
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	**TAG (10%)**
CLES	Session unique		*Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification*	*Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification*	**CLES (50%)**

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées <u>au sein d'une même session CLES</u> en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

*** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.*

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2nd semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.